

Pôle communication

Lundi 23 mars 2020



CORONAVIRUS Covid-19

INFO PRESSE

POINT DE SITUATION SANITAIRE

Deux nouveaux cas de coronavirus viennent d'être rapportés, ce qui porte à sept le nombre de cas confirmés de coronavirus en Nouvelle-Calédonie, lundi 23 mars à 15 heures. Ces personnes sont toutes en isolement total au Centre hospitalier territorial.

Par ailleurs :

- 28 personnes sont en quatorzaine au centre de Koutio.
- environ 1 800 personnes sont en autoconfinement (isolement à domicile ou à l'hôtel) pendant 14 jours.

Pour rappel, 15 000 tests et au moins deux millions de masques arriveront bientôt en Nouvelle-Calédonie.

CONFINEMENT DANS LES HÔTELS

Plus de mille personnes sont actuellement en quatorzaine dans différents hôtels réquisitionnés par le gouvernement. Dès demain mardi 24 mars, certains seront autorisés, au cas par cas, et sur la base d'un protocole strict qui sera communiqué prochainement, à regagner leur domicile pour y poursuivre leur quatorzaine.

À la fin de cette semaine, l'objectif du gouvernement est que toutes les personnes qui répondent aux critères de ce protocole soient rentrées chez elles. Les personnes qui ne répondent pas aux critères du protocole sont, soit des personnes qui présenteraient des symptômes, soit des personnes qui ne pourraient pas justifier d'un autoconfinement strict à domicile.

ÉTABLISSEMENTS ET COMMERCES AUTORISÉS À RESTER OUVERTS AU PUBLIC

Le haut-commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie va publier la liste des établissements, commerces et services autorisés à rester ouverts. Une attestation professionnelle de déplacement (signée par l'employeur) et une attestation de déplacement dérogatoire (signée sur l'honneur par les personnes) sont en téléchargement sur le site internet du gouvernement et du haut-commissariat.

MESURES ÉCONOMIQUES

Un courrier signé des différentes institutions du pays a été envoyé au Premier ministre afin de lui demander d'appliquer le plan de solidarité nationale à la Nouvelle-Calédonie. La Nouvelle-Calédonie souhaite pouvoir bénéficier d'une aide qui lui permettra de mettre en place les mesures suivantes :

- un dispositif de chômage partiel, sur la base d'une prise en charge sur deux mois,
- le report de cotisations sociales sur trois mois.
- le report sur trois mois des échéances fiscales directes,
- un fonds de solidarité pour accompagner les TPE-PME en graves difficultés.
- Un fonds d'aide dédié à la gestion de crise dans le but de soutenir l'accompagnement et la coordination des collectivités.
- Une aide pour venir en soutien aux compagnies aériennes.

Au total, le montant des aides dont pourrait bénéficier la Nouvelle-Calédonie s'élèverait à 56 milliards de francs.

APPROVISIONNEMENT

Commerces : le gouvernement a réuni tous les professionnels de la filière du transport maritime. Aucune difficulté majeure n'est identifiée pour assurer la continuité du service. Toutes les entreprises ont un fonctionnement normal. Des navires chargés viennent de quitter la métropole avec deux mois de stocks. Aucune pénurie n'est ainsi à craindre dans les prochains mois du côté de la filière du transport maritime de marchandises.

Distributeurs de monnaie : l'Institut d'émission d'outre-mer (IEOM) assure qu'il n'y aura aucune pénurie au niveau des distributeurs de billets.

INFORMATION DU PUBLIC

Le site internet **covid19.nc** est désormais en ligne. Il a pour but d'être le portail de l'information sur la crise du coronavirus en Nouvelle-Calédonie.